



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 24 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis à 19 heures – salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 juin 2020.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame KLIMCZAK Maggy,
- Messieurs DOREAU Florent, ERTEL Sébastien et ROULLET Ludovic.

Monsieur DOREAU Florent, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

### 1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2020

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que celui-ci doit être adopté dans un délai de 6 mois suite à l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Il précise que ce projet a été transmis préalablement à chaque conseiller municipal et qu'il a fait l'objet d'une réunion de travail avec l'ensemble des membres du conseil municipal le 19 juin 2020.

Monsieur le Maire le soumet au vote.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver celui-ci.**

### 3. Commission Communale des impôts Directs (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire informe les membres présents que la désignation des commissaires doit intervenir dans un délai de 2 mois suite à l'installation de l'organe délibérant.

Néanmoins, compte tenu des nouvelles élections municipales des 12 et 19 juillet 2020, les services de la direction générale des finances publiques ont été sollicités afin de confirmer ou non cette obligation.

En l'absence d'éléments de réponse à ce jour, Monsieur le Maire propose le report de cette question à une séance ultérieure.

**Ce sujet est ajourné à l'unanimité.**

### 4. Délibération Modificative n° 1/2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster le budget en section d'investissement.

En effet, plusieurs titres d'indu de taxe d'aménagement ont été réceptionnés récemment et le remplacement d'une borne incendie défectueuse (lieu-dit « La Quellerie ») s'avère nécessaire.

En conséquence, le budget doit être adapté pour prendre en compte ces éléments.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour abonder le budget en ce sens.**

## **5. Demande d'exonération de loyers – MG Coiffure**

Monsieur le Maire signale que Madame GIARD a transmis en mairie, en date du 04 juin, une correspondance sollicitant une exonération de loyers (2 mois).

Elle mentionne que la crise sanitaire liée au covid-19 a fortement impacté son activité professionnelle (fermeture du salon pendant 2 mois).

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette requête compte tenu de l'impact financier du confinement et de la nécessité d'aider ce commerce de proximité à relancer son activité économique.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider une exonération de loyers pour les mois d'août et septembre 2020.**

## **6. Facturation de la garderie scolaire et de la restauration scolaire pour le mois de juin 2020**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de facturation applicables en début d'année et la précédente décision du conseil municipal du 03 juin quant à la facturation du mois de mai (garderie et restauration scolaire).

Compte tenu de l'évolution des mesures de déconfinement au mois de juin, il convient d'adapter de nouveau la facturation pour ce mois-ci :

- Maintien des tarifs occasionnels de cantine et de garderie,
- Garderie : forfait mensuel "4 jours" = 31,00 € sauf enfants personnels prioritaires = 39.00 € ou forfait à compter du 22 juin = 17.00 €,
- Cantine : forfait mensuel "4 jours" = 39,00 € sauf enfants personnels prioritaires = 45.00 € ou forfait à compter du 22 juin = 19.00 €
- **Facturation au mois d'août (les 2 et 3 juillet 2020 ne sont pas facturés).**

**Une délibération est prise à l'unanimité pour instaurer ces tarifs.**

## **7. Subventions allouées aux associations – demandes complémentaires**

Monsieur le Maire signale que les associations, n'ayant pas répondu au 28 février 2020, ont de nouveau été sollicitées : dépôt d'une demande « complémentaire » jusqu'au mercredi 17 juin 2020.

Monsieur le Maire précise que Le Souvenir Français n'a pas répondu à cette sollicitation et que l'A.P.E. n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Suite à la réunion de travail de l'ensemble des membres du conseil municipal du 19 juin 2020, Monsieur le Maire propose d'entériner les décisions validées au cours de celle-ci.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour l'attribution des subventions « complémentaires ».**

## **8. Questions diverses**

- Rapport d'activité 2019 de la C.C.L.S.T.

Monsieur le Maire précise que ce dernier a été transmis à chaque conseiller municipal au préalable.

Puis, il procède à la présentation de celui-ci.

***Date du prochain conseil municipal :  
Mercredi 08 juillet 2020 à 19h00***

***Fin de séance à 19h45.***